



ARRÈTE MUNICIPAL

Numéro 2026-019	AUTORISANT L'ASSOCIATION DENOMMEE « SCALEXTRIC CLUB D'ÎLE-DE-FRANCE » A IMPLANTER UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE A L'OCCASION DE SA MANIFESTATION DENOMMEE « CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SLOT RACING »
----------------------------------	---

Le Maire de la commune de Soisy-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-2,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L3334-2, L3335-4 et L3352-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 interdisant la vente à emporter de boissons alcoolisées entre 6h et 22h sur le département de l'Essonne,

Vu la demande d'autorisation d'exploitation d'un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes présentée le 22 janvier 2026 par l'association « Scalextric Club d'Île-de-France », sise 45, rue Molière, 78150 Le Chesnay – Rocquencourt, représentée par Monsieur Samuel GOMEZ, à l'occasion de sa manifestation « Championnat de France de Slot Racing» qui se déroulera le vendredi 6 février, le samedi 7 février et le dimanche 8 février 2026, dans la salle polyvalente, sise 18, rue du Grand Veneur, 91450 Soisy-sur-Seine,

ARRÈTE

ARTICLE 1 : L'association dénommée « Scalextric Club d'Île-de-France » est autorisée à planter un débit de boissons temporaire pour la vente de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la manifestation « Championnat de France de Slot Racing » aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 6 février 2026, de 17h30 à 22h00.
- Samedi 7 février 2026, de 07h30 à 21h00.
- Dimanche 8 février 2026, de 06h45 à 13h00.

ARTICLE 2 : Ce débit temporaire de boissons sera tenu par un membre du bureau de ladite association.

ARTICLE 3 : A l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1^{er}, le bénéficiaire de la présente autorisation ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons comprises dans les premier et troisième groupes définis à l'article L.3321-1 du Code de la Santé Publique, à savoir :

- Groupe 1 : les boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé ...
- Groupe 3 : les boissons fermentées non distillées et vis doux naturels : vin, bière, cidre (...) ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

ARTICLE 4 : le titulaire de l'autorisation est personnellement responsable du respect des lois et règlements relatifs aux mesures contre l'alcoolisme et à la protection des mineurs.

ARTICLE 5 : En cas de non-respect du présent arrêté, le bénéficiaire est passible de poursuites après constatation par procès-verbal dressé par les forces de police.

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire.



ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme. Samuel GOMEZ, Président de l'association « Scalextric Club d'Île-de-France ».
- M. le Commandant de la communauté de brigade de St Germain-lès-Corbeil.
- M. le Chef de la Police Municipale

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Soisy-sur-Seine, le 28 janvier 2026

LE MAIRE

Jean-Baptiste ROUSSEAU



APPLICATION DU C.G.C.T.

PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE : 29/01/2026

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE

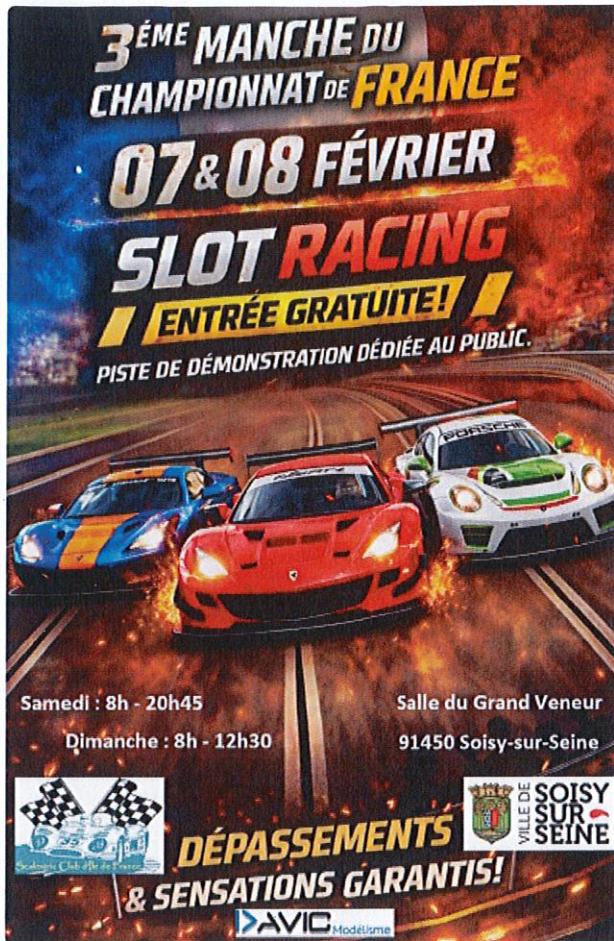
EXÉCUTOIRE DE CET ACTE À COMPTER DU :

LE MAIRE

Jean-Baptiste ROUSSEAU



Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire.



7 février 2026 08:00 - 20:45

Soisy-sur-Seine accueille le Championnat de France de slot racing digital

Les 7 et 8 février, Soisy-sur-Seine recevra la 3^e manche du Championnat de France de slot racing digital, une discipline spectaculaire, version moderne du célèbre « circuit 24 ». Ce championnat national se déroule en cinq manches, de septembre 2025 à juin 2026, partout en France.

Des voitures miniatures à l'échelle 1/32 s'affrontent lors de courses d'endurance par équipes sur des pistes techniques pouvant compter jusqu'à 8 rails et de nombreux aiguillages. Grâce à une puce électronique, chaque véhicule enregistre ses performances, gère les changements de voie (dépassements, stands) et s'adapte au style de pilotage.

Tout au long du week-end, le public pourra assister à plusieurs courses sur un circuit de 45 mètres, commentées en direct. Petits et grands pourront également s'initier à l'activité sur une piste dédiée. Les passionnés présents répondront à toutes les questions sur cette discipline encore méconnue mais impressionnante.

Samedi 7 février de 8h à 20h45
Dimanche 8 février de 8h à 12h30
Salle du Grand Veneur
Entrée gratuite